

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 3 OCTOBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Trois du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mmes Marie-Flore DESIREE – Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER (excusé) – Mme Nadia CELINI (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Solange BARBIN (excusée) – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DE LA
CANDIDATURE DE LA VILLE DU
GOSIER À L'APPEL À PROJET
"PRÉVENTION DES DÉCHETS EN
GUADELOUPE" 2017**

CM-2017-5S-DECV-86

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de la Ville ;

Vu le cahier des charges de l'appel à projets "Prévention des déchets en Guadeloupe" ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant l'engagement de la collectivité dans une démarche de protection de l'environnement ;

Considérant que la réponse à ce type de projet nécessite une mobilisation des acteurs locaux ;

Considérant le plan de financement prévisionnel proposé ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le principe de candidature de la Ville du Gosier à l'appel à projets "Prévention des déchets" sur les volets Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et Le Réemploi.

Article 2 : Valider le plan de financement prévisionnel, comme suit :

	Montants (€ H.T.)	Participation de la Ville	Recettes Subvention ADEME - Région Guadeloupe - Département de la Guadeloupe
Prestations diverses : animations, communication dématérialisée, ...	20 000 €	20 % : 4 000€	80% : 16 000€

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

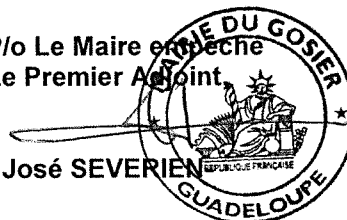
Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
04 OCT. 2017
Et publication ou notification
le **05 OCT. 2017**

Fait et délibéré à Gosier, le 3 octobre 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire ~~en l'absence~~
Le Premier Adjoint,

- José SEVERIEN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation de la candidature de la ville du Gosier à l'appel à projet Prévention des déchets en Guadeloupe 2017

Date de transmission de l'acte : 04/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2017

Numéro de l'acte : CM20175SDECV86 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171003-CM20175SDECV86-DE

Date de décision : 03/10/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement